

Prendre en compte la demande des emprunteurs pour définir les modalités de remboursement des prêts

BIM - 01 mars 2005

Frédéric Chastenet Gret

Bonjour à tous,

Il est des petits détails de la vie quotidienne chez un opérateur de microfinance qui ont leur importance. Aujourd'hui le BIM se penche sur quelques façons de caler les remboursements des échéances de prêts en fonction des capacités et des disponibilités des emprunteurs. Ce court article s'inspire de certaines astuces ou innovations méthodologiques très opérationnelles, tirées des expériences terrains du Gret sur la mise en place de crédits solidaires en milieu rural, au Cambodge et à Madagascar.

Introduction

Dans un souci d'apporter un réel service de proximité, le Gret, lorsqu'il intervient en milieu rural, opère généralement via la constitution d'associations villageoises qui rassemblent des groupes solidaires d'emprunteurs. Dans la plupart des cas, un comité de crédit est élu par les membres de l'association (sans cotisation à payer ni épargne préalable à déposer) et sert d'interface entre les emprunteurs potentiels et l'agent de crédit qui représente l'IMF dans sa forme la plus décentralisée.

La constitution du groupe solidaire se fait sans ingérence de l'agent de crédit, ce qui permet une sélection naturelle par les membres eux mêmes avec pour objectif d'évincer les individus qui ont une réputation de mauvais payeur. La taille du groupe peut-être rendue flexible (par exemple de 4 à 10 emprunteurs) afin d'éviter des reconstitutions forcées au moment de l'octroi en cas de désistement, faisant apparaître l'intégration de nouveaux interlocuteurs ignorant les pratiques et les règles de l'institution. Ceci étant, il est fréquent d'observer que les difficultés de remboursement d'un emprunteur sont la plupart du temps résolues non pas au sein du groupe mais bien au niveau de l'association villageoise qui représente une deuxième garantie de solidarité. C'est en effet avec l'hypothèse d'une échéance de remboursement commune à tous les emprunteurs du village que s'exerce la pression la plus efficace.

Intervient alors la notion de « cycles » de crédits (ou « vagues » ou tout simplement « durée ») avec la possibilité pour chaque emprunteur d'avoir accès à un nouveau financement dont les montants sont progressivement augmentés, si les conditions de remboursement sont respectées. En général les premiers octrois sont très limités dans les montants, même si ceux-ci sont légèrement en dessous des besoins et capacités de remboursement annoncés par les

intéressés. Il s'agit de tester le comportement des emprunteurs et laisser s'installer les bonnes pratiques de remboursement.

L'effet de démonstration est important notamment pour les plus pauvres qui ont souvent peur de l'emprunt et attendent un premier cycle, le temps que les familles un peu plus à l'aise économiquement ou socialement parlant se lancent. Ces décalages dans l'intégration des groupes d'un cycle à l'autre amènent à poser la question de l'introduction des fourchettes, qui rendent possible dans un même groupe la différenciation des montants entre un plancher et un plafond déterminés, tout en limitant les écarts au moyen de coefficients multiplicateurs établis.

Dans ce contexte, voici une courte liste non exhaustive des différentes modalités de remboursement utilisées :

a.. Remboursement du capital in fine : dans ce schéma, les intérêts générés par l'emprunt sont payés régulièrement, par exemple mensuellement. Lorsque une IMF opère de manière décentralisée, il importe de pouvoir maintenir une régularité dans le suivi des emprunteurs ; cela permet d'anticiper d'éventuelles difficultés de remboursement. En revanche, un système de remboursement du capital d'un bloc en fin de cycle est fortement apprécié par les familles dont les flux de trésorerie sont fortement liés avec une saisonnalité agricole.

b.. Remboursements anticipés du capital sans pénalités : cette disposition intéressante pour les emprunteurs qui expérimentent souvent des entrées de liquidités inattendues, peut constituer un véritable avantage comparatif pour une IMF. Dans l'hypothèse d'un intérêt calculé sur le solde du capital dû, l'emprunteur s'il a les moyens de rembourser tout ou partie de son emprunt de manière anticipée, diminuera le coût de son financement. Pour l'IMF cela constitue de fait une perte sur résultat attendu mais libère dans le même temps des liquidités pouvant être réinvesties dans le portefeuille.

c.. Intégration de nouveaux emprunteurs en cours de cycle : échéance de remboursement commune ne signifie pas toujours durée commune. Cette flexibilité permet à un groupe d'emprunteurs minoritaire de solliciter un emprunt de manière décalée par rapport au reste de l'association, correspondant ainsi mieux à ses besoins. L'important est que le remboursement du capital soit identique pour tous les prêts de l'association afin que la pression puisse s'exercer.

d.. Intégration de plusieurs cycles courts dans un cycle plus long : la décision d'une échéance de remboursement du capital commune au groupe ou à l'association villageoise n'est pas incompatible avec la possibilité d'obtenir plusieurs prêts consécutifs pour les villageois qui présentent des rotations plus rapides dans leurs besoins de financement. Ainsi, pour une durée des crédits maximale de 10 mois lors d'un cycle commun au village, un groupe d'emprunteurs pourra dans le même temps envisager un premier prêt de 4 mois puis un second dans la foulée qui s'étalera sur 6 mois.

e.. Adéquation des plans d'amortissement sur les cycles de trésorerie des familles : c'est une évidence mais encore faut-il le mettre en pratique. Il s'agit par exemple de ne pas s'arrêter au rythme du cycle d'activités mais d'analyser en détail les flux de trésorerie, en tenant notamment compte de l'irrégularité des rentrées d'argent ; par exemple, proposer un schéma de remboursement mensuel, même si a priori l'activité se fait sur un rythme hebdomadaire, pour tenir compte de la saisonnalité des flux à l'intérieur du mois.

f.. Calage des remboursements en fonction des dates de marché : cette contrainte concerne les emprunteurs dont les économies sont fortement liées à des activités commerciales exercées sur des marchés à une fréquence hebdomadaire. Il importe de faire coïncider les jours de remboursement avec les jours de marchés (si le lieu de transaction du remboursement en est proche) ou au contraire en dehors des jours de marché (puisque les emprunteurs sont mobilisés

au contraire en dehors des jours de marché (puisque les emprunteurs sont mobilisés à la vente ce jour là). L'échéance de paiement des intérêts ou du remboursement de capital sera donc un jour fixe dans la semaine. Il en résulte un plan d'amortissement des prêts assez original, construit sur la base d'un mois de 4 semaines, c'est à dire de 28 jours. Deux échéances mensuelles peuvent intervenir de fait dans le même mois ce qui, soit dit en passant, n'est pas une notion évidente à intégrer pour un logiciel standard de gestion de portefeuille.

Il ressort clairement de ces exemples pratiques à quel point un subtil arbitrage est nécessaire au moment de créer un dispositif de crédit. Entre d'un côté adaptation des modalités offertes aux besoins des emprunteurs en terme de trésorerie, de montant, de calendrier et de l'autre, rentabilité nécessaire du produit pour l'IMF qui tend à utiliser des modes opératoires plus standards, jusqu'où aller dans la flexibilité des produits mis en place?

Jusqu'à quel point sommes-nous prêts à adapter les méthodologies en fonction de la demande des emprunteurs?

En sortant du cadre d'un système de crédit solidaire rural, quelles sont vos expériences en matière d'innovation et flexibilité sur les dispositifs de prêts établis ?

Frédéric Chastenet pour EspaceFinance